



**INSCRIPTION ACTIVITE :** .....

Carte : ..... Trimestre : ..... Année : ..... Pack 2 cours : .....

**IDENTITE DE L'ADHERENT**

NOM : ..... PRENOM : .....

Date de naissance : ..... N° de Tél : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : ..... Profession : .....

Mail : .....

**REPRESENTANT LEGAL DU MINEUR**

Nom/Prénom : .....

Adresse (si différente de l'adhérent) : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

N° de Tél : Domicile : ..... Travail : .....

Autres personnes à contacter en cas d'urgence et/ou autorisées à venir chercher le mineur :

Nom/Prénom : ..... N° de Tél : .....

Nom/Prénom : ..... N° de Tél : .....

Le mineur est-il autorisé à repartir seul : OUI NON

Fait à Marseille le :

Signature :

# REGLEMENT INTERIEUR DE Cré Scène 13

Pour la saison 2025/2026 le redémarrage des activités est prévu le 15 septembre 2025.

Le calendrier annuel de fonctionnement s'articule avec le calendrier scolaire établi par le Ministère de l'Education Nationale (activités interrompues durant la période des vacances scolaires pour les enfants, pour les adultes première semaine uniquement maintenue sauf sur les vacances de Noel et jours fériés aucun cours).

## 1/ Adhésion et Inscription

Lors de votre inscription, il vous sera demandé d'acquitter vos droits d'adhésion à Cré Scène 13 :

50 euros une personne, 85 euros deux personnes (même nom) **NON REMBOURSABLE !!!**

## 2/ Tenue

Chaussures réservées uniquement à la danse avec semelles propres à mettre uniquement en arrivant au studio, une bouteille d'eau, vêtements adéquats, une petite serviette.

## 3/ Formalités

Chaque adhérent doit remplir une fiche de renseignements et fournir deux photos, un certificat médical.

## 4/ Cotisations

Les cotisations de toutes les activités sont forfaitaires et sont calculés pour l'année en comptant les vacances scolaires. Le paiement s'effectue obligatoirement en début d'année, possibilité de payer en plusieurs fois mais vous devez fournir tous les chèques.

Pour les inscriptions annuelles paiement en 4 fois maximum (dépôt chaque mois à compter de la date d'inscription), pour les inscriptions trimestrielles dépôt d'un chèque en début de chaque trimestre (fournir obligatoirement les chèques des 3 trimestres).

Arrêt des activités : Toute activité commencée est due en totalité sur l'année.

**Plus aucune cotisation ne sera remboursée en cours d'année.**

## 5/ Absence et Remboursement

En cas d'absence ou de désistement à un cours *aucun avoir ou remboursement* ne seront accordés sauf pour : *Grossesse/maladie sous présentation d'un certificat médical arrêt de plus de 6 mois.*

**AUCUN REMBOURSEMENT sur un abonnement annuel, trimestriel et carte.**

Cours d'essai : cours gratuits à la journée portes ouvertes le 6 septembre 2025 passé ce jour là les cours sont à 15 euros.

Fait à Marseille le :

Signature (Précédé de la mention « Lu et Approuvé »)